



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

8 décembre 2020 – 20h30

Etaient présents : Richard SLEIZAK, Patrick ROQUES, Stéphane ALARY, Jean Louis FRANJEAU, Valérie VALAT, Jérôme AMALRIC, Gilbert BASCOUL, Maëva CANAC, Sophie CANTALOUBE, Sébastien CHAMPION, Cécile NOUAL, Sylvie PRIVAT, Guy ROULIN, Sandra SAUSSOL, Roselyne VUAGNAT.

Date des convocations : 2 décembre 2020

Mme Valérie VALAT a été nommée secrétaire de séance

Après lecture et approbation à l'unanimité des membres présents du compte rendu de la séance précédente du 29 septembre 2020, Mr le Maire ouvre la séance et passe à l'ordre du jour.

1. DCM renouvellement convention avec OGEC (école privée Ste Marie)

Mr le Maire rappelle qu'une convention avec l'école privée de St Sernin a été instaurée depuis le 15/12/2003. Celle-ci est renouvelable tous les 3 ans et arrive à échéance au 31/12/2020. Mr Le Maire et Mme Vuagnat ont rencontré les responsables de l'école qui leur ont fait part de leurs difficultés financières dues en cette année 2020 à une nécessité d'augmentation des heures de leur ATSEM.

Mr le Maire informe également le conseil qu'à chaque renouvellement de cette convention, celle-ci est augmentée de 50€ tous les 3 ans, de ce fait, il propose donc de passer la part par élève de 600 à 650€.

2. DCM de la participation des communes aux charges de fonctionnement des écoles

Mr le Maire expose au conseil qu'une délibération a été prise le 11/04/2013 demandant aux communes de résidence des enfants scolarisés dans les écoles de St Sernin une participation financière afin que la commune de Saint Sernin n'ait pas l'intégralité des coûts à sa charge.

Cette participation est de 450€ par enfant depuis 2015.

Mr le Maire propose de l'augmenter de 50€ à compter du 1^{er} janvier 2021, sur l'ensemble des écoles, cela représenterait un total de 15.750€.

3. DCM révision du tarif de la cantine scolaire au 1^{er} janvier 2021

La mairie a reçu de la Maison de Retraite de St Sernin une demande, suite à leur conseil d'administration du 21/10/2020, d'augmentation du tarif de la cantine à partir du 1^{er} janvier 2021.

Cette augmentation représenterait 1,26%, ce qui passera le tarif de 3,95 à 4€00.

Mr le Maire expose au conseil qu'étant donné que c'est la commune qui s'occupe de recouvrir les créances par le biais de la Perception, le conseil doit prendre une délibération afin d'acter

cette modification de tarif.

4. DCM renouvellement de la convention avec la SPA (Société Protectrice des Animaux)

Mr le Maire rappelle aux membres du conseil qu'une obligation d'avoir une fourrière s'applique à toutes les mairies. Nos petites communes ne pouvant faire face à cette obligation, la SPA propose aux collectivités une convention de partenariat.

La convention en cours arrive à échéance au 31/12/2020, Mr le Maire demande aux conseillers l'autorisation de la renouveler suivant les conditions ci-dessous :

- Contrat du 1/1/2021 au 31/12/2023
- Tarif : 1€22 calculé sur le nombre d'habitants
- Préavis de 3 mois si la commune souhaite dénoncer le contrat.

5. DCM indemnisation Mr Piedfer (protocole d'accord suite à litige travaux Mairie)

Mr le Maire rappelle les faits qui courent depuis les travaux de la nouvelle Mairie durant le mandat municipal précédent :

- Mr Piedfer a vendu une partie de son terrain avant les travaux afin que la Mairie puisse y construire une place permettant d'accueillir et d'augmenter le nombre de stationnements ;
- Lors des travaux et de la construction du mur derrière le monument aux morts, des fondations ont été coulées qui empiètent sur son terrain ;
- Mr Piedfer a demandé suite aux nuisances occasionnées un dédommagement aux entreprises et à la Mairie ayant travaillées sur ces travaux et lui ayant provoquées ces désagréments pour un montant total de 3500 € ;
- Mr Piedfer a proposé à Mr Richard Sleizak, maire, lors renégociation du dit protocole de diminuer de 1000€ la part incombant à la Mairie du reste à payer.

Afin que la perception puisse procéder au paiement, le conseil municipal doit approuver ce protocole et délibérer.

6. DCM instauration d'une servitude pour le passage du réseau fluvial sur la parcelle de Mr Piedfer

Mr le Maire, après avoir vu avec David, l'employé communal, explique au conseil qu'une partie du réseau pluvial desservant le lotissement du Poulsadou passe sur le terrain de Mr Piedfer et fini en s'évacuant dans le conduit devant la Poste.

Mr le Maire et Mr Piedfer ont échangé sur ce problème et sont tombés d'accord sur le fait qu'il est indispensable d'effectuer un acte devant notaire de servitude dans le cas où il y aurait un problème sur ce réseau pluvial.

Afin de pouvoir établir l'établissement des documents officiels par le notaire, le conseil va prendre une délibération d'instauration de cette servitude de passage d'un tuyau pluvial sur la parcelle AB643 de Mr Piedfer.

7. DCM virement de crédits

Mr le maire revient sur la délibération n°5 du conseil et explique qu'afin de pouvoir s'acquitter de la somme due à Mr Piedfer, il est nécessaire de procéder à un virement de crédits de 2500€. En effet, aucun crédit du compte comptable permettant d'imputer cette somme n'a pas été prévu, aussi, un virement va être demandé au Percepteur de la dite somme.

8. DCM créances en non-valeur

Le percepteur de la trésorerie s'occupant du recouvrement des créances a informé Mr le Maire que d'anciennes dettes non payées sont en cours et nécessiteraient d'être passées dans en charges pour la Mairie pour un montant de 94€55..

Ces sommes n'atteignant pas une valeur importante, aucune procédure ne peut être engagée par la perception afin de les recouvrer, aussi, Mr le Maire demande l'admission en non-valeur de cette somme.

A l'unanimité des membres présents, les huit délibérations ont été votées et adoptées.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Roselyne Vuagnat et Patrick Roques ont assisté à une réunion avec les élèves de la MFR, le Parc des Grands Causses, l'Office du Tourisme et l'association Rando Rance. Cette réunion avait pour but de faire un point sur la création d'un sentier, réalisé par les élèves de la MFR, partant de la place du Fort et passant par la Borie de Buc, Gaujals, Camp Grand, Galtery, et redescendant vers la salle des fêtes de St Sernin pour s'achever en une boucle sur la place du Fort. Les élèves préparent la création d'une dizaine de panneaux expliquant la faune ou la flore présente le long du parcours, ils sont à la recherche de financement pour la confection de ces panneaux.
- Richard Sleizak, maire, annonce que le sentier établi par Mme Nespoulous Béatrice et Mr Fillon Lucien de l'association Rando Rance a été validé. C'est une boucle autour et dans St Sernin permet de voir divers lieux culturels de notre village. Mme Nespoulous et Mr Fillon ayant la formation pour pouvoir effectuer du balisage du chemin vont se charger de le faire.
- Richard fait ensuite un point sur une prime exceptionnelle qu'il souhaite allouer aux employés de mairie ayant fait preuve d'un très fort investissement et d'une disponibilité irréprochable lors du 1^{er} confinement dû au COVID. Cette prime s'élèvera à 200€.
- Un arrêté va être pris afin d'acter la zone « 30 » et l'interdiction au véhicule de + de 12 tonnes allant de la place du Fort sur la route de Guergues. Ceci vient en appui à une sécurisation de cette zone sur laquelle certains véhicules roulent à vitesse excessive. Cet arrêté va permettre de bien sécuriser le centre de secours et le passage allant de chez Mr Gavalda à la place du Fort.
- La mairie a reçu un courrier de l'association A12F proposant au conseil municipal d'acquérir une ou plusieurs statues menhirs. Richard explique qu'un premier engagement avait été pris par Mme Bel Annie, anciennement Maire, auprès d'une personne réalisant des statues menhirs qui doit faire une copie de la Dame de St Sernin afin que celle-ci soit exposée sur site. Cette dame, Camille Poirier, vient à la mairie mercredi matin afin de rencontrer les élus en charge de ce projet.
- Mme Annie Bel, conseillère départementale, a fait passer le résultat de l'enquête sur la poste suite à une réunion avec les membres de la poste et des élus.

- Richard Sleizak rappelle que le Syndicat Rance et Dourdou a prévu un nettoyage et des plantations aux abords du Rance au niveau du plan d'eau et de l'ancien Camping (Pizza Houx). Il est allé rencontrer la personne qui s'en occupe afin de bien lui préciser de faire attention aux futures plantations, qu'elles ne gênent en rien les employés de la Communauté de Communes qui s'occupent de l'entretien du plan d'eau.
- Une discussion est ensuite engagée au sujet d'une acquisition de terrain à la sortie du village le long de la D999 après la cabane de « Mr Amiel ». Ce terrain appartient à Cathy et François Bardy et ils seraient vendeurs pour la parcelle faisant 2800 m². L'idée proposée serait d'y établir un lieu de pique nique, de repos pour les personnes de passage ou autre... Sophie Cantaloube a préparé un prévisionnel de coût afin de voir si la Mairie pourrait obtenir des subventions à l'appui de ce projet.
Les membres du conseil approuvent l'idée et précisent qu'il sera souhaitable qu'il soit bien indiqué dans les deux sens, que ceci devrait permettre par le biais d'un panneau d'information situé sur site d'éventuellement « accrocher » sur le village les touristes de passage.
- Mr Dejean François et Mme COUSSEE Julie ont déposé un permis de construire en Mairie pour la construction d'une maison d'habitation sur le lotissement de Laval.
- Sylvie Privat fait la présentation de l'avancement du projet de site web de la Mairie. Une réunion a eu lieu le lundi 7 décembre en visio avec le SMICA qui va être en charge de la conception du site. Après discussion des membres de la commission communication, nous tendrions vers un pack « standard » proposé par le SMICA pour un coût annuel de 600€.
- Richard propose aux conseillers de reprendre contact avec Mr Perresson au sujet de l'esquisse qu'il va réaliser sur le mur du tennis, coté terrain multisport, afin de convenir ensemble d'une date arrêtée. En effet, cet artiste a préparé une esquisse de St Sernin qui couvrira la totalité du mur et ainsi embellira le lieu. La mairie prend en charge l'achat de la peinture et du matériel nécessaire.
- Mercredi prochain, le 16 décembre à partir de 16h30, se tiendra le goûter de fin d'année offert aux employés de mairie. Les conseillers disponibles sont invités à y être présents afin que ce moment soit un moment de partage et d'échange, tout en respectant les mesures restrictives en vigueur.
- Patrick rappelle le projet de conseil municipal des enfants comme faisant partie de notre « profession de foi ». Il est vrai que jusqu'à présent, il a été difficile d'essayer de le mettre en place avec toutes les interdictions et mesures à respecter. Aussi, Maëva Canac, déléguée à l'école publique, et Sylvie Privat, déléguée à l'école privée, vont commencer à s'y pencher dessus et voir l'ordre du jour qu'il pourrait y être proposé pour ensuite se retourner vers les écoles et voir avec elles comment, quand et qui pourraient y participer.
- Richard fait un point sur le projet Belvédère du haut de la cote de Saint Sernin. Il rappelle que des réunions ont eu lieu avec le Parc des Grands Causses, avec le directeur de la Communauté de Communes, l'association Patrimoni, Mr Bezes (propriétaire du terrain voisin au projet), etc... l'ensemble avance bien de toute part et

les échanges furent très constructifs. Le Parc des Grands Causses qui a désormais le dossier dans ses services va se charger de la prochaine réunion, il devrait mettre à disposition un paysagiste pour aider sur le projet et seront convier également le service des routes et Mr Bezes afin qu'il soit tenu informé et à disposition si toute demande il y avait à formuler.

- A la demande de la gendarmerie de l'Aveyron, pour la brigade de St Sernin, le conseil a eu des échanges pour son devenir dans les mois, années à venir... une réhabilitation étant pas à l'ordre du jour du côté de la Gendarmerie, la mairie a du proposer des emplacements « éventuels » pour la construction d'une brigade dans les années qui viennent.

Ce projet serait pour la commune une opération à zéro puisqu'il serait porté par un office HLM. La semaine dernière, Mr le Maire et quelques élus sont allés présenter à la personne en charge du patrimoine immobilier de la Gendarmerie de l'Aveyron, 4 différents terrains susceptibles d'accueillir une brigade (nécessité d'au moins 2600 m²). Mr le Maire informe qu'à ce jour aucun retour n'est revenu sur les choix proposés et indique qu'il ne manquera pas de tenir informé sur l'avancement du projet.

- Mr le Maire informe de la suite du projet que Mr Lautrec et les Etablissements Cabanes ont pour une « chambre funéraire » à St Sernin. Un terrain communal a été proposé et accepté par les demandeurs. Ce terrain se trouve derrière le bâtiment « le Larzac » de la MFR (anciennement Synelec). Mr le Maire précise qu'il a échangé avec les divers propriétaires entourant ce futur projet et qu'aucun d'entre eux n'a émis aucune opposition sur cette future réalisation. Le terrain fait environ 2500 m² et serait cédé pour un montant de 25 000€.
- Sophie Cantaloube fait un point sur la dernière réunion de la Communauté de Communes où divers sujets ont été abordés.
- La commission communication, après avoir demandé divers devis, propose de rencontrer l'entreprise la mieux placée, ACE Affichage Communication Electronique, afin de finaliser avec eux la mise en place du panneau d'affichage numérique sur la place du Fort.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal a été levée à 23h00 par Mr le Maire, Richard Sleizak.